



**LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2005**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 5 octobre 2005, à 20 h 05 à laquelle sont présents:

Michel Tardif  
Claude Auger  
Gilles Gignac  
Raymond Ménard  
Sylvain Léger  
Michel Dambremont  
Joanne Mayer

Cécile Gauthier  
Luc Maurice  
Alexandre Iracà  
Jacques D'Août  
Jean-Marc Lavoie  
Louise Vallières  
Lucie A. Périard

**Les commissaires suivants ont motivé leur absence :**

Claude Benoît  
Sylvie Hébert

Gilles A. Legault

**Représentants du comité de parents:**

Sylvain Charron

Marc Beaulieu

sous la présidence de monsieur le commissaire Luc Maurice.

**Assistent également à la séance :**

Pierre Daoust, directeur général  
Line Allaire, secrétaire générale  
Lucie Blais, chef de secrétariat

Le président déclare la séance ouverte et souligne les événements suivants :

- Le 5 octobre est la journée mondiale des enseignantes et des enseignants. Des remerciements sont adressés à l'ensemble du personnel enseignant pour le travail accompli auprès de nos jeunes.
- Incident malheureux survenu le 30 septembre dernier (jour de grève du personnel de soutien) impliquant le directeur adjoint de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau et un membre du personnel de soutien – Des enquêtes suivront leur cours.
- État des négociations dans le secteur public – souhait qu'il y ait un règlement le plus rapidement possible.
- Articles parus dans le Journal de Montréal concernant les dépenses des commissaires. Le conseil actuel a été très modeste dans ses dépenses. En autres, une partie du budget alloué aux commissaires a été utilisée pour défrayer certains coûts reliés à la planification stratégique.
- Le président procédera à la signature d'un acte notarié concernant une cession de terrains à la Ville de Gatineau pour l'aménagement de la piscine.
- Il participera au colloque organisé par l'Association des cadres scolaires du Québec, le jeudi 13 octobre 2005, à Gatineau, secteur Hull.

**Parole au public :**

- Monsieur Sylvain Parent – ajout de ressources à l'école Maria-Goretti – état du dossier.

**Parole aux commissaires :**

- Le 31 octobre 2005, sera jour d'Halloween. Les enfants recueilleront des dons pour l'Unicef ou Leucan. Madame la commissaire Joanne Mayer invite la population à donner généreusement et à veiller sur la sécurité des enfants.



- Monsieur le commissaire Raymond Ménard fait part de ses préoccupations concernant l'augmentation du taux de l'obésité chez les jeunes. Il recommande que le ministre de la Santé et des Services sociaux soit sensibilisé à cette problématique. Un projet de résolution sera élaboré en ce sens en novembre prochain.
- Des commentaires sont émis par monsieur le commissaire Michel Dambremont concernant le rôle et la représentativité d'un commissaire dans sa communauté.
- Monsieur le commissaire Raymond Ménard déplore le fait que l'activité cross country n'ait pas eu lieu à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau cette année. On note un faible taux de participation de la part de nos élèves.
- Monsieur Marc Beaulieu, représentant du comité de parents, informe du projet de financement offert par le MÉLS concernant l'aménagement des cours d'école.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 23 (2005-2006)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Dambremont ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 14 SEPTEMBRE 2005**

**RÉSOLUTION 24 (2005-2006)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif ;

QUE le procès-verbal du conseil des commissaires du mercredi 7 septembre 2005 soit adopté et que la secrétaire générale soit exemptée d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 25 (2005-2006)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif ;

QUE le procès-verbal du conseil des commissaires du mercredi 14 septembre 2005 soit adopté et que la secrétaire générale soit exemptée d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION – ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU PRÉSCOLAIRE –  
MADAME CHANTAL LAUZON**

Le président précise les modalités de fonctionnement reliées à une demande de révision d'une décision (art. 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C.1.13-3)).

Le conseil des commissaires entend la partie demanderesse représentée par madame Chantal Lauzon.

Le conseil des commissaires entend la partie défenderesse représentée par le directeur général, monsieur Pierre Daoust.

Une décision sera rendue par les membres du conseil des commissaires à la fin de la présente séance.

**Nouvelles de la FCSQ :** Le président participera au conseil général de la FCSQ le 14 octobre prochain. On traitera principalement des négociations dans le secteur public.



**RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES – MODIFICATION À LA RÉPARTITION DE L'ALLOCATION  
VERSÉE À LA PRÉSIDENTIE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ENTRE LE PRÉSIDENT ET LE  
VICE-PRÉSIDENT**

**RÉSOLUTION 26 (2005-2006)**

Attendu les termes de la résolution 48 (2003-2004) ayant pour titre : «Rémunération des commissaires- autorisation» ;

Attendu la demande formulée par le président, monsieur Luc Maurice, laquelle vise à répartir autrement le montant réservé à la présidence du conseil des commissaires ;

Attendu que ladite répartition aurait pour effet d'accorder au président 2/3 du montant réservé à la présidence et au vice-président le 1/3 du même montant ;

Attendu les discussions en comité de travail du conseil des commissaires le mercredi 31 août 2005 et le mercredi 21 septembre 2005 ;

Il est proposé par madame la commissaire Louise Vallières ;

QUE le montant réservé à la présidence du conseil des commissaires soit attribué au 2/3 au président et au 1/3 au vice-président ;

QUE la résolution 48 (2003-2004) ayant pour titre : «Rémunération des commissaires – autorisation» soit modifiée comme ci-après décrit :

**MONTANTS ANNUELS MAXIMAUX QU'UNE COMMISSION SCOLAIRE  
PEUT ACCORDER À SES COMMISSAIRES**

		Indexation 1 <sup>er</sup> juillet 2003 2,2 %	Indexation 1 <sup>er</sup> juillet 2004 2,8 %	Indexation 1 <sup>er</sup> juillet 2005 1,9 %
Nombre de commissaires multiplié par un montant de 2 836 \$	-> 2 836 \$ X 21 = 59 556 \$	64 135 \$	65 931 \$	67 184 \$
Nombre de commissaires membres du comité exécutif multiplié par un montant de 3 810 \$	-> 3 810 \$ X 9 = 34 290 \$	36 927 \$	37 961 \$	38 682 \$
En vue d'une rémunération additionnelle pour le président du conseil des commissaires, le plus élevé des montants suivants : nombre d'élèves X 0,75 ¢ ou 12 000 \$	-> 12 000 \$	12 922 \$	13 284 \$	13 536 \$
En vue de compenser pour les dépenses supplémentaires occasionnées par l'étendue du territoire de certaines commissions scolaires, le nombre de circonscriptions électorales scolaires situées à 75 km ou plus du siège social de la c.s. multiplié par un montant de 1 500 \$	-> NIL	NIL	NIL	NIL
En vue de soutenir la participation à différents comités, le nombre de commissaires multiplié par un montant de 1 000 \$	-> 1 000 \$ X 21 = 21 000 \$	22 615 \$	23 248 \$	23 690 \$
	Sous total = 126 846 \$	136 599 \$	140 424 \$	143 092 \$



Réservé à la présidence du conseil = 12 000 \$	- 12 922 \$	- 13 284 \$	NIL
Réservé à la présidence du conseil = -» 2/3 ÷ 12 000 \$	NIL	NIL	- 9 029 \$ (Applicable à compter du 13 octobre 2005)
Réservé à la vice- présidence du conseil = -» 1/3 ÷ 12 000 \$	NIL	NIL	- 4 507 \$ (Applicable à compter du 13 octobre 2005)
TOTAL = 114 846 \$	123 677 \$	127 140 \$	129 556 \$

QUE les versements se fassent selon la même fréquence que les employés et employées de la Commission scolaire ;

QUE dans l'éventualité où le président du conseil des commissaires s'absente pour une période de plus de deux mois consécutifs, la rémunération rattachée à la fonction soit versée au vice-président ;

QUE la présente résolution s'applique pour la durée du mandat du conseil des commissaires.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POSTE DE DIRECTION ADJOINTE – CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE RELAIS DE LA  
LIEVRE-SEIGNEURIE – NOMINATION**

### **RÉSOLUTION 27 (2005-2006)**

Attendu la résolution 16 (2005-2006) ayant pour titre : «Organisation administrative du personnel cadre 2005-2006 – modifications» ;

Attendu la création d'un poste de direction adjointe au centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie ;

Attendu la recommandation du directeur de centre et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Gilles Gignac ;

QUE madame Nathalie Charette soit nommée directrice adjointe du centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, effectif le 11 octobre 2005.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :**

**POUR :** Michel Tardif, Gilles Gignac, Luc Maurice, Raymond Ménard, Lucie A. Périard, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Sylvain Léger, Alexandre Iracà, Louise Vallières

**CONTRE :** Claude Auger, Michel Dambremont

**ABSENCES :** Joanne Mayer, Jean-Marc Lavoie

**DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT À LA SOCIÉTÉ GRICS – NOMINATIONS**

### **RÉSOLUTION 28 (2005-2006)**

Attendu que la Commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;



Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août ;

QUE monsieur Pierre Daoust, en sa qualité de directeur général, soit et est par la présente nommé délégué officiel de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées à toute Assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

QU'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, monsieur Luc Prud'homme soit et est par la présente nommé délégué officiel substitut à toute Assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat;

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'Assemblée générale de la Société GRICS.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RESSOURCES D'ACCOMPAGNEMENT ADDITIONNELLES 2005-2006 – DEMANDES DÉFINITIVES**

### **RÉSOLUTION 29 (2005-2006)**

Attendu les termes du document ayant pour titre : «Répartition des ressources d'accompagnement 2005-2006 (24 mars 2005)» ;

Attendu les termes du document ayant pour titre : «Ressources d'accompagnement 2005-2006 – demandes additionnelles provisoires (29 août 2005)» ;

Attendu les termes du document ayant pour titre : «Ressources d'accompagnement 2005-2006 – demandes additionnelles définitives (26 septembre 2005) » ;

Attendu les termes du document ayant pour titre : «Ressources d'accompagnement additionnelles – tableau comparatif 2004-2005/2005-2006 (3 octobre 2005)» ;

Attendu les termes du document préparé par le directeur des ressources matérielles et financières, monsieur Yves Lafleur, ayant pour titre : «Ressources EHDAA 2005-2006 (5 octobre 2005)» ;

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors de la session de travail du samedi 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du mercredi 5 octobre 2005 ;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

QUE le directeur général soit autorisé à accorder aux établissements concernés des ressources d'accompagnement additionnelles pour une somme maximale de 74 241 \$, le tout selon les termes du document ayant pour titre : «Ressources d'accompagnement 2005-2006 – demandes additionnelles définitives (26 septembre 2005) ».

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION 30 (2005-2006)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Dambremont ;

QUE le conseil des commissaires ajourne la séance pour une période de trente minutes.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 21 h 30



**RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

**RÉSOLUTION 31 (2005-2006)**

Il est proposé par madame la commissaire Louise Vallières ;

QUE le conseil des commissaires revienne en séance publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 22 h 10

**DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION – ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU PRÉSCOLAIRE –  
MADAME CHANTAL LAUZON – DEMANDE ACCEPTÉE**

**RÉSOLUTION 32 (2005-2006)**

Attendu la demande de révision de la décision prise par le directeur général formulée par madame Chantal Lauzon, le tout selon les termes des articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3) ;

Attendu que ladite demande concerne l'admission exceptionnelle, au préscolaire, d'un enfant de quatre ans ;

Attendu que le conseil des commissaires a entendu les parties ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE le conseil des commissaires accepte la demande de révision formulée par madame Chantal Lauzon ;

QUE le fils de cette dernière soit admis au préscolaire, à l'école Centrale, à Notre-Dame-de-la-Paix, pour l'année scolaire 2005-2006 ;

QUE la présente décision constitue une mesure exceptionnelle et s'inscrive dans la foulée d'un concept d'école communautaire présent à l'intérieur du protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire et la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :**

**POUR :** Michel Tardif, Claude Auger, Gilles Gignac, Luc Maurice, Raymond Ménard, Lucie A. Périard, Jean-Marc Lavoie, Michel Dambremont

**CONTRE :** Louise Vallières, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Joanne Mayer, Sylvain Léger

Monsieur le commissaire Alexandre Iracà est absent au moment du vote.

**Questions relatives à la séance :**

- Des précisions sont demandées par madame la commissaire Cécile Gauthier suite aux commentaires émis à l'égard d'un projet de partenariat (école-communauté).
- Monsieur Sylvain Parent – demande d'ajout de ressources à son école et la disponibilité financière de la Commission scolaire.
- Madame Chantal Lauzon remercie les membres du conseil des commissaires pour avoir répondu positivement à sa demande.



LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION 33 (2005-2006)**

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

QUE la séance du conseil des commissaires soit levée. La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 2 novembre 2005, à 20 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 22 h 25.

**Luc Maurice,**  
Président du conseil des commissaires

**Line Allaire,**  
Secrétaire générale

cc051005